

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Nombre de
Conseillers élus

15

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 avril
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction

14

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Luc RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Conseillers
présents

11 + 1 procuration

Absent excusé et non représenté : M. Jean-Baptiste IDCZAK

Absent : M. Benoît RINGENBACH

A donné procuration : Mme Aurélie LHOMMÉ à M. Aurélien MEROT

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

4. Mulhouse Alsace Agglomération

4.1. Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale : Demande de subvention pour l'installation d'éclairage LED dans l'ensemble des bâtiments communaux et autorisation de signature de la convention

La technologie LED dispose d'atouts indéniables en matière d'éclairage tant d'un point de vue écologique qu'économique ; il paraît dès lors judicieux de déployer cette technologie pour l'éclairage de l'ensemble des bâtiments communaux, à savoir :

- | | |
|--|---------------------|
| - Ecole Montjoie et périscolaire | 152 points lumineux |
| - Salle polyvalente et salle de répétition | 103 points lumineux |
| - Ecole de Musique | 44 points lumineux |

L'opération est estimée à 33 000,- € H.T..

Le remplacement de l'ensemble des luminaires dans les différents bâtiments communaux devrait permettre un gain estimé à 13KW par heure d'utilisation, sans compter le moindre entretien dû à la technologie LED.

Chaque commune peut bénéficier d'un soutien de m2A, pour l'année 2025, d'un montant maximum de 50 000 euros.

Une convention de financement signée avec Mulhouse Alsace Agglomération viendra formaliser ce soutien.

Tenant compte de l'aide potentiellement mobilisable, le plan de financement prévisionnel se détaillerait comme suit :

Dépenses H.T.		Recette prévisionnelle	
Nature	Montant	Financier	Montant
Remplacement des luminaires des bâtiments communaux	33 000,00 €	m2A – Fonds climat	26 400,00 €
		Fonds propres	6 600,00 €
TOTAL	33 000,00 €	TOTAL	33 000,00 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** l'opération de remplacement de l'ensemble des luminaires dans les différents bâtiments communaux,
- **valide** le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus détaillé,
- **valide** le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 33 000,- € H.T.,
- **sollicite** l'attribution de Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale auprès de m2A,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les termes de la convention Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale à intervenir avec m2A,
- **autorise** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

BRUEBACH le 04 avril 2025

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

